



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9439^e séance

Lundi 16 octobre 2023, à 18 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. França Danese	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	Équateur	M. Pérez Loose
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 18 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : La représentante des Émirats arabes unis a demandé la parole.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je sais qu'il s'agit d'une proposition de dernière minute et qu'il est tard. Toutefois, nous voudrions proposer de suspendre brièvement la séance afin de procéder à des consultations à huis clos sur les votes qui nous sont demandés.

Le Président (*parle en anglais*) : En l'absence d'objection, je vais maintenant suspendre la séance pour passer à des consultations à huis clos.

La séance, suspendue à 18 h 15, est reprise à 19 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Djibouti, Égypte, Érythrée, Indonésie, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Mali, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Qatar, Soudan, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations unies à participer à la séance,

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2023/772, déposé par l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Bangladesh, le Bélarus, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Érythrée, la Fédération de Russie, l'Indonésie, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Mali, la Malaisie, les Maldives, la Mauritanie, le Nicaragua, Oman, le Pakistan, le Qatar, le Soudan, la Türkiye, la République bolivarienne du Venezuela, le Yémen et le Zimbabwe.

Je donne la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis le début, la Russie demande au Conseil de sécurité de réagir à l'exacerbation sans précédent de la crise actuelle. Malheureusement, depuis cinq jours, il n'y a eu aucun mouvement dans cette direction.

Nous soulignons une fois de plus que nous condamnons ce qui s'est passé le 7 octobre et la mort de civils israéliens, de même que la mort de civils dans la bande de Gaza.

Étant donné que le nombre de morts et de blessés augmente d'heure en heure, nous ne pouvions plus attendre, ni voir la répétition des mêmes discussions et l'inaction du Conseil de sécurité nous faire perdre un temps précieux. C'est pourquoi le vendredi 13 octobre, nous avons soumis à l'examen des membres du Conseil le projet de résolution S/2023/772, un texte court et d'ordre purement humanitaire. Son principal élément est un appel à un cessez-le-feu humanitaire immédiat, durable et pleinement respecté. Comme les membres du Conseil le comprennent bien, les efforts humanitaires ne seront pas possibles sans un cessez-le-feu. En outre, notre projet de résolution appelle à la condamnation de toute violence et de toute attaque terroriste, à l'ouverture de couloirs humanitaires et à la libération de tous les otages, sains et saufs.

J'insiste sur le fait que pratiquement aucun membre du Conseil n'a formulé d'objection de principe fondamentale à l'initiative que nous avons proposée. Seule une délégation s'y est opposée en termes généraux, sans aucun commentaire quant au fond.

Le samedi 14 octobre, nous avons demandé à la présidence du Conseil de programmer un vote sur notre projet de résolution pour le 16 octobre, et nous avons ouvert le document au coparrainage par les États Membres de l'ONU. Nous remercions les délégations qui ont coparrainé notre projet de résolution. Il est à noter que notre projet est coparrainé par de nombreux membres du groupe des États arabes, ainsi que par d'autres pays, et que la Palestine a également fait part de son soutien.

Il s'agit d'un texte purement humanitaire et nous ne comprendrions pas qu'une délégation décide de ne pas l'appuyer uniquement pour des raisons géopolitiques égoïstes.

Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à voter pour notre projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Gabon, Mozambique, Fédération de Russie, Émirats arabes unis

Votent contre :

France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Albanie, Brésil, Équateur, Ghana, Malte, Suisse

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 5 voix pour, 4 contre et 6 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons que le Conseil de sécurité ait une fois de plus été pris en otage par les ambitions égoïstes du bloc des délégations occidentales. C'est la seule raison pour laquelle il n'a pas été en mesure d'envoyer un message clair, fort et uni en vue d'assurer la désescalade. Nous assistons à la plus grande flambée de violence au Moyen-Orient depuis des décennies. Aujourd'hui, le monde entier retenait son souffle en attendant que le Conseil de sécurité prenne des mesures énergiques pour mettre fin à l'effusion de sang, mais les délégations occidentales n'ont pas répondu à ces attentes.

Nous pensons que le vote d'aujourd'hui au Conseil est extrêmement révélateur. Il a clairement démontré qui est réellement en faveur d'une trêve immédiate, de la fin des bombardements aveugles de la bande de Gaza et de la fourniture sans condition d'une aide humanitaire à la population de la zone, et qui continue d'empêcher le Conseil de s'exprimer à l'unisson pour poursuivre des objectifs politiques étroits. Personne ne doit se faire d'illusions, au vu des résultats du vote et des commentaires qui suivront.

Nous estimons qu'indépendamment du sort du projet de résolution (S/2023/772) que nous avons présenté, il aura quoi qu'il en soit atteint son objectif, à savoir contribuer à l'ouverture d'une discussion de fond sur la réaction à cette situation au sein du Conseil de sécurité. Si

nous n'avions pas pris l'initiative, la discussion se serait sans doute, malheureusement, limitée à des paroles en l'air. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'ampleur sans précédent de la catastrophe humanitaire dans la bande de Gaza et par le risque élevé de propagation du conflit.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il y a un peu plus d'une semaine, la terreur a été déchaînée sur Israël par le Hamas, dont l'objectif déclaré est de détruire Israël et de tuer des Juifs. Cela a été le pire massacre de Juifs depuis l'Holocauste. Je tiens à le répéter : il s'agit du pire massacre de Juifs depuis l'Holocauste. C'est une tragédie humaine épouvantable qui a ravivé les douloureuses blessures laissées par un millénaire d'antisémitisme. Les terroristes du Hamas ont massacré plus d'un millier de civils, dont des citoyens américains, des familles entières, des enfants, des bébés et des personnes âgées. Le Hamas a par ailleurs pris en otage des innocents, dont des citoyens des États-Unis et de plusieurs États membres du Conseil de sécurité. La brutalité du Hamas rappelle les atrocités les plus effroyables perpétrées par Daech. Les agissements du Hamas sont à l'origine de la grave crise humanitaire à laquelle est confrontée la population de Gaza. Les civils ne devraient pas avoir à souffrir des horreurs commises par le Hamas.

Le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale ont la responsabilité de contribuer à la résolution de la crise humanitaire, de condamner de manière catégorique le Hamas et de réaffirmer le droit naturel d'Israël à la légitime défense que lui confère la Charte des Nations Unies. Malheureusement, le projet de résolution russe (S/2023/772) présenté aujourd'hui ne reflète pas toutes ces responsabilités. Le projet de résolution de la Russie, qui a été déposé sans la moindre consultation, ne fait aucune mention du Hamas – aucune. En ne condamnant pas le Hamas, la Russie protège un groupe terroriste qui s'attaque de manière brutale à des civils innocents. C'est scandaleux, hypocrite et indéfendable.

Les États-Unis ne pouvaient pas appuyer le projet de résolution de la Russie qui, en faisant abstraction des actes terroristes du Hamas, déshonore les victimes. Nous convenons que le Conseil doit agir, mais nous devons faire les choses correctement. Nous nous emploierons activement avec tous les membres du Conseil pour y parvenir.

La grande majorité des familles gazaouites souffrent alors qu'elles ne sont pas responsables de cette situation. Comme je l'ai dit, c'est le Hamas qui est à l'origine de la crise humanitaire à Gaza, et nous ne saurions accepter que le Conseil rejette injustement la faute sur

Israël et disculpe le Hamas pour ses décennies de cruauté. En ce moment même, le Secrétaire d'État Blinken et la Maison Blanche mènent d'intenses discussions avec les plus hauts responsables du Gouvernement israélien et d'autres pays de la région afin d'obtenir la libération immédiate et sans condition des otages et de faciliter l'accès à l'aide humanitaire et aux secours. Nous travaillons par ailleurs activement avec d'autres partenaires de la région et l'ONU pour contribuer à répondre aux besoins de la population gazaouite.

Il est essentiel que les civils aient accès à la nourriture, à l'eau, aux médicaments et aux abris. Je le répète : c'est essentiel. Nous avons appelé les pays de la région à autoriser et à faciliter un accès humanitaire total, sûr et sans entrave à Gaza, conformément aux principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Les États-Unis sont fiers d'être le plus grand donateur international d'aide humanitaire au peuple palestinien. Les États-Unis ont annoncé hier la nomination de l'Envoyé spécial David Satterfield, qui dirigera les efforts diplomatiques que nous déploierons pour promouvoir la sécurité des civils et répondre d'urgence à la crise humanitaire, en coordination avec l'ONU et les partenaires des États-Unis. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter l'accès aux produits de première nécessité, notamment la nourriture, l'eau et les médicaments.

Comme le Président Biden l'a clairement indiqué, nous travaillons avec Israël pour veiller à ce que le pays dispose de ce dont il a besoin pour défendre le peuple israélien, secourir les otages et prendre les mesures nécessaires pour que les terroristes soient tenus responsables des attaques. Les États-Unis ont rappelé à leurs partenaires israéliens la nécessité de protéger la vie des civils, conformément au droit international humanitaire. La protection des civils et des personnes qui tentent de se mettre à l'abri doit être au centre des préoccupations de toutes les parties concernées. Nous continuerons d'exhorter nos partenaires israéliens à s'efforcer de réduire au minimum le risque de pertes civiles. Au bout du compte, on ne peut prétendre soutenir les Palestiniens et leurs aspirations légitimes si l'on ne s'oppose pas résolument au Hamas. Le Hamas ne défend pas les droits du peuple palestinien à la dignité et à l'autodétermination. La voie de la terreur dans laquelle le Hamas s'est engagé n'a pas amélioré la vie d'une seule personne et n'a rien fait pour faire progresser la paix et la stabilité. Au contraire, tout ce que le Hamas a apporté au peuple palestinien et à la région, c'est la misère, le chaos et la destruction.

Dans les jours, les semaines et les mois à venir, nous devons travailler ensemble pour éviter que le conflit ne s'étende et pour faire face à la crise humanitaire. Nous devons également œuvrer de concert afin que le Hamas soit tenu responsable de ses actes terroristes contre Israël et du fait qu'il fait barrage à la paix et à la stabilité que les Israéliens et les Palestiniens méritent.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Nous avons voté contre le projet de résolution (S/2023/772), non pas principalement en raison de son contenu. Bien sûr, le projet de résolution aurait pu être amélioré s'il avait présenté les choses dans un contexte plus large et avec plus de recul. Nul ne se soucie plus que nous de la situation humanitaire sur le terrain. Nul ne se soucie plus que nous des droits fondamentaux des Palestiniens et des Israéliens. Nos antécédents en matière de coopération dans le pays en attestent. Toutefois, nous avons voté contre le projet de résolution en raison de la façon dont il a été présenté. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi la Fédération de Russie a insisté pour que le projet de résolution soit mis aux voix alors qu'il était encore possible de poursuivre les discussions et d'éviter au Conseil de se montrer désuni. C'est ce dont nous avons été témoins aujourd'hui, et je ne pense pas que cela soit utile à qui que ce soit. Je pense qu'il convient bien de comprendre et de rappeler que le projet de résolution n'est pas une fin en soi. Nous avons besoin d'une résolution qui fasse l'unanimité, et qui puisse réellement produire un résultat sur le terrain afin d'aider le peuple palestinien. Hélas, cela n'a pas été le cas. C'est pourquoi nous avons voté contre le projet de résolution.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est horrifié par les attaques terroristes commises par le Hamas en Israël et appuie le droit de légitime défense d'Israël conformément au droit international. Nous nous employons également de toute urgence à remédier à la détérioration de la situation humanitaire à Gaza.

Nous avons voté contre le projet de résolution (S/2023/772) déposé par la délégation russe. Nous ne pouvons pas appuyer une résolution qui ne condamne pas les attaques terroristes du Hamas. Comme l'a dit le Premier Ministre de mon pays aujourd'hui, les agissements du Hamas ont constitué une attaque existentielle contre l'idée même d'Israël en tant que patrie sûre pour le peuple juif. Il est inconcevable que le Conseil passe sous silence la pire attaque terroriste de l'histoire d'Israël. Par ailleurs, nous continuons d'affirmer clairement que toutes les mesures possibles doivent être prises sur le terrain pour que le nombre de victimes civiles soit réduit

au minimum et pour que l'acheminement de l'aide humanitaire soit facilité. Face à la gravité de la situation, nous devons avoir une discussion sérieuse au Conseil. Ce projet de résolution et ce processus n'étaient pas des tentatives sérieuses de trouver un consensus au Conseil, et c'est pourquoi nous attendons avec intérêt que les consultations se poursuivent sur la base des propositions de la présidence.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Malte s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution (S/2023/772). Le texte proposé par la Fédération de Russie a laissé de côté des éléments importants qui doivent également être reconnus et pris en compte par le Conseil. Bien qu'elle soit pleinement consciente de la nécessité impérieuse que l'aide humanitaire parvienne à la population de Gaza sans plus tarder, Malte constate que le texte exclut des éléments essentiels qui ont actuellement une incidence sur la situation sur le terrain. Nous pensons que ces éléments doivent également être abordés.

Nous condamnons de nouveau avec la plus grande fermeté les actes terroristes perpétrés par le Hamas contre Israël. Nous partons du principe qu'Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité. Il a le droit de se défendre, mais toujours dans le respect du droit humanitaire et du droit international et conformément aux principes de distinction et de proportionnalité. Pleinement consciente de l'urgence de la question, Malte demeure déterminée à collaborer de manière constructive pour aller de l'avant. Nous insistons sur la nécessité que le Conseil prenne des mesures face à cette situation très préoccupante.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au cours de mon intervention, je vais évoquer le projet de résolution (S/2023/772) sur lequel nous venons de nous prononcer.

Ma délégation regrette que la Fédération de Russie ait soumis à l'examen du Conseil de sécurité un projet de résolution qui n'a pas fait l'objet d'un processus de négociation et qui, par conséquent, ne reflète que la position de son auteur. Nous avons été surpris de voir le texte en bleu malgré les demandes de plusieurs membres du Conseil de prolonger le délai accordé aux négociations, alors qu'il était clair qu'il y avait encore des préoccupations non réglées et que, parallèlement, la présidence du Conseil s'efforçait d'intégrer les vues de tous les membres dans un texte commun, en réponse à un appel collectif lancé à la réunion tenue vendredi.

Il a été dit à juste titre que la tragédie en cours a deux dimensions indissociables. Cependant, le projet de résolution de la Fédération de Russie ne mentionne pas, et

encore moins ne condamne, les attaques terroristes perpétrées par le Hamas, cause immédiate de l'escalade de la violence et de la crise humanitaire qui en résulte. Il ne fait pas non plus la moindre allusion au droit international humanitaire ni à l'obligation de le respecter. L'urgence et la gravité de la situation ne peuvent en aucun cas être exploitées pour remporter des victoires politiques ou médiatiques éphémères. Le Conseil doit adopter des résolutions visant à mettre fin aux souffrances humaines de manière sérieuse et constructive. En outre, nous signalons que tous les éléments du texte de la Fédération de Russie ont été abordés dans le projet de résolution négocié par la présidence brésilienne du Conseil, et qu'ils continuent de faire l'objet de consultations.

Pour ces raisons, nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Dès le 7 octobre dernier, la Suisse a fermement condamné les actes de terreur, les attaques indiscriminées et les prises d'otage perpétrés par le Hamas contre la population israélienne. Nous déplorons la mort de milliers de civils, dont des centaines d'enfants en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Gaza, et présentons nos plus sincères condoléances à leurs proches, ainsi qu'à ceux des membres du personnel de l'ONU et d'autres organisations humanitaires qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions. Nous saluons le courage de leurs collègues, qui restent engagés dans une crise humanitaire de grande ampleur à Gaza. Des centaines de milliers de civils ont dû évacuer leurs maisons et se trouvent actuellement, comme le reste des Gazaouites, dans une situation extrêmement précaire, sans protection et sans accès aux services essentiels ni à l'aide extérieure.

La Suisse partage le sens d'urgence et la très grande préoccupation de la communauté internationale, et souligne donc la nécessité pour le Conseil d'agir à l'unisson face à la situation au Moyen-Orient. Comme nous l'a rappelé le Secrétaire général, la désescalade, la protection des civils, la libération de tous les otages et l'acheminement de l'aide humanitaire sont prioritaires. Ayant ces priorités à l'esprit, la Suisse a néanmoins choisi de s'abstenir dans le vote sur la résolution soumise par la Russie (S/2023/772). Comme nous le réitérons à chaque occasion, et en particulier dans le contexte de crises humanitaires de grande ampleur, la Suisse considère que le Conseil ne peut faire l'économie, et ce, même dans l'urgence, et j'ajouterais surtout dans l'urgence, de se référer clairement au droit international humanitaire.

Même les conflits armés ont des règles. Pour la Suisse, l'omission d'une référence claire au droit international humanitaire dans une résolution du Conseil, alors que la situation est constitutive d'un conflit armé, n'est tout simplement pas recevable. Il revient au Conseil de faire du respect du droit international humanitaire une priorité en appelant toutes les parties à en respecter les règles élémentaires relatives à la conduite des hostilités et à l'accès humanitaire, à la protection des civils, des infrastructures civiles, des opérations et du personnel humanitaire.

Les appels au respect du droit international humanitaire doivent aussi permettre de freiner une spirale de violence qui pourrait enflammer la région tout entière. C'est pourquoi nous resterons engagés activement et de manière constructive, afin de donner une place appropriée au rappel des règles élémentaires du droit international humanitaire dans la proposition alternative soumise par votre délégation, Monsieur le Président. Je prends l'occasion de vous remercier de l'immense travail déjà effectué pour trouver un consensus au Conseil. Nous sommes conscients du grand effort de compromis qui reste à accomplir afin de résoudre les questions en suspens et espérons que le Conseil puisse rapidement unifier ses efforts afin d'adopter une résolution en ce sens. Nous comptons sur l'engagement constructif de tous les membres du Conseil.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Le nouveau cycle de conflit entre la Palestine et Israël continue de s'intensifier et a déjà causé de lourdes pertes civiles et une crise humanitaire. Il a également des répercussions sur la paix et la stabilité dans la région. La Chine est vivement préoccupée par cette situation. Nous condamnons tous les actes qui portent atteinte aux civils et nous nous opposons à tous les actes qui constituent des violations du droit international. Nous encourageons le Conseil de sécurité à jouer un rôle responsable et appuyons tous les efforts visant à faciliter la désescalade du conflit et le rétablissement de la paix. Nous saluons toutes les initiatives contribuant à protéger les civils et à atténuer la crise humanitaire. Sur la base de cette position, nous avons voté pour le projet de résolution qui a été mis aux voix (S/2023/772).

Compte tenu de la gravité de la situation, la Chine appelle à la cessation des combats le plus rapidement possible, afin d'éviter que le conflit ne se prolonge indéfiniment et que la situation ne se détériore davantage. Les moyens militaires ne sont pas la solution. Répondre à la violence par la violence ne peut qu'aboutir à un cercle vicieux sans fin. La Chine appelle les pays concernés

à adopter une position objective et impartiale, à faire preuve de retenue afin d'éviter un conflit à grande échelle et une catastrophe humanitaire et à prévenir des conséquences encore plus graves pour la sécurité régionale et internationale. Face à la gravité de la situation, la Chine appelle au respect du droit international humanitaire et à redoubler d'efforts pour assurer la sécurité des civils. La protection des civils en période de conflit armé est une ligne rouge en vertu du droit international humanitaire. Les civils ne doivent pas être la cible d'opérations militaires. Le recours aveugle à la force est inacceptable. On ne peut pas assurer sa propre sécurité au détriment de civils innocents. La sécurité du personnel de l'ONU et des travailleurs humanitaires doit être garantie. La Chine appuie les efforts diplomatiques et de médiation déployés pour que les otages puissent être libérés rapidement.

Face à cette grave situation, la Chine appelle à l'ouverture d'un couloir humanitaire dès que possible afin d'éviter une catastrophe humanitaire plus grave. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences que pourraient avoir le blocus total imposé par Israël à Gaza et son ordre d'évacuation d'urgence de la population du nord de Gaza. Nous espérons qu'Israël entendra les appels de la communauté internationale, rétablira l'approvisionnement en eau, en électricité et en carburant de Gaza, et mettra fin à la punition collective infligée à la population de cette zone. Nous soutenons l'ouverture d'un couloir humanitaire dans les meilleurs délais pour garantir l'acheminement rapide et sans entrave des vivres, des médicaments et des secours humanitaires. Nous saluons les efforts déployés à cet égard par l'Égypte et d'autres pays concernés. Dans le même temps, la Chine appelle la communauté internationale à accroître sa contribution et son appui aux organismes humanitaires des Nations Unies qui poursuivent leurs activités à Gaza. La Chine fournira une aide humanitaire d'urgence à Gaza par l'intermédiaire de l'ONU et par des voies bilatérales.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit jouer le rôle qui lui revient dans le règlement de la crise actuelle. Tous les membres de la communauté internationale espèrent que le Conseil parviendra à un consensus le plus rapidement possible et adoptera des mesures concrètes. Ces derniers jours, les membres du Conseil ont mené un dialogue étroit sur la situation concernant Israël et la Palestine. Le projet de résolution proposé par la Russie reflète l'orientation générale du Conseil, qui met l'accent sur les préoccupations humanitaires et la protection des civils, et de nombreux pays s'en

sont portés coauteurs, y compris des pays arabes tels que l'Égypte, l'Arabie saoudite, la Jordanie et le Qatar.

Nous regrettons vivement que les membres du Conseil n'aient pas réussi à se mettre d'accord sur le projet de résolution. Les questions humanitaires ne doivent pas être politisées. La protection des civils doit être une priorité pour toutes les parties. Par le passé, lorsque le Conseil traitait de questions complexes, le volet humanitaire servait généralement de point de départ. Le conflit continue de s'étendre et les souffrances se prolongent. Le Conseil ne doit pas relâcher ses efforts à cet égard. Le Brésil a également proposé un projet de résolution. Nous nous en félicitons. Nous espérons que toutes les parties, dans un esprit responsable et constructif, continueront de chercher un consensus et prendront davantage de mesures pour apaiser les tensions et éviter une catastrophe humanitaire, illustrant ainsi véritablement la responsabilité et la mission du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Conseil pourra passer ce test de la moralité et de la conscience.

Le Président chinois, M. Xi Jinping, a souligné à de nombreuses reprises que la solution fondamentale à la question de Palestine passe par la création d'un État de Palestine indépendant. L'histoire a prouvé maintes fois qu'en ce qui concerne la situation israélo-palestinienne, les crises à répétition sont fondamentalement dû au fait que les fondements de la solution des deux États continuent d'être rognés, que le processus de paix au Moyen-Orient n'est plus sur la bonne voie et que les résolutions pertinentes de l'ONU n'ont pas été effectivement mises en œuvre. Face à ce nouveau cycle de conflit entre la Palestine et Israël, la communauté internationale doit aller au-delà du modèle fragmenté de gestion des crises au cas par cas, persévérer dans la voie fondamentale de la solution des deux États et redoubler d'efforts pour trouver une solution globale et durable à la question.

Depuis le début de la crise, la Chine a déployé des efforts diplomatiques pour désamorcer le conflit et encourager des pourparlers de paix. Le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, s'est entretenu longuement avec toutes les parties concernées pour expliquer la politique et la position de la Chine. L'Envoyé spécial du Gouvernement chinois pour la question du Moyen-Orient se rendra cette semaine dans les pays de la région pour mener des efforts de médiation. La Chine se tiendra toujours du côté de la paix, de la justice et du droit international. Nous sommes prêts à collaborer avec la communauté internationale pour déployer des efforts inlassables afin de mettre fin rapidement aux combats à

Gaza et d'instaurer la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël ainsi qu'une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

M. Biang (Gabon) : Le Gabon a voté pour un projet de résolution (S/2023/772) qui appelle à un cessez-le-feu humanitaire, un projet de résolution qui condamne fermement les violences et hostilités dirigés contre les civils et les actes de terrorisme, un projet de résolution qui appelle à la libération sans condition des otages, un projet de résolution qui appelle à un accès sans entrave de l'aide humanitaire aux populations civiles qui en ont besoin. Nous sommes persuadés qu'il s'agit d'une action en réponse au désespoir sans mesure et à une crise extrêmement grave qui, en quelques jours, a fait des milliers de morts et causé une détresse humaine sans mesure. Il s'agit d'une action qui fait suite à notre condamnation ferme des attaques barbares contre Israël le 7 octobre dernier. Il s'agit d'une action en phase avec nos obligations en vertu du droit international humanitaire.

Nous regrettons que le Conseil n'ait pas pu parvenir à un consensus sur le projet de résolution. Nous devons certainement faire preuve de plus d'engagement pour répondre, de façon juste et à la mesure de notre mandat, à la détresse humanitaire. Nous devons faire preuve de plus d'engagement pour faire taire les armes et établir les responsabilités. Nous devons faire preuve de plus d'engagement pour trouver une solution durable à la dimension de la gravité de la situation humanitaire qui interpelle le Conseil de sécurité, afin d'éviter une catastrophe aux conséquences irréparables.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Bien avant l'attaque injustifiable lancée par le Hamas contre Israël le 7 octobre, Gaza était déjà l'un des endroits où régnait le plus profond désespoir dans le monde. Tous les membres du Conseil ont condamné à juste titre le meurtre aveugle de civils israéliens innocents et la prise en otage de 199 personnes, dont des enfants. Nous réaffirmons cette condamnation ici. Mais le Hamas ne représente pas le peuple palestinien ni la population de Gaza, qui souffre énormément aujourd'hui.

C'est pourquoi l'unité du Conseil autour de ce dossier s'impose désespérément. Selon l'évaluation des besoins humanitaires à Gaza réalisée par l'ONU en janvier, 1,3 million de personnes avaient besoin d'une aide humanitaire pour survivre. La moitié d'entre elles étaient des enfants, et près de 60 % de ces besoins étaient qualifiés de graves à catastrophiques. Rien que ces 10 dernières années, les habitants de Gaza ont connu trois cycles de conflit majeur. Les enfants de Gaza ont perdu tout espoir.

Tel était le cauchemar que vivait Gaza 10 mois avant le déclenchement du conflit actuel. Aujourd'hui, à Gaza, les civils sont à nouveau confrontés à une guerre destructrice et n'ont nulle part où se réfugier. Gaza, l'une des zones les plus densément peuplées du monde, est assiégée, sans accès au carburant, à l'électricité, aux denrées alimentaires, à l'eau ou aux fournitures médicales. Deux millions de personnes dépendent désormais d'une seule canalisation pour leur approvisionnement en eau, car aucune des trois usines de dessalement ne peut fonctionner sans électricité.

Dans ce terrible contexte, la communauté internationale doit reconnaître que l'appel à l'évacuation de plus d'un million de personnes, qui n'ont aucun endroit où se réfugier et aucune assistance, n'est rien d'autre qu'une demande injustifiée, et irréalisable de par sa nature. Les membres du Conseil ne doivent donc pas se contenter de faire des déclarations. À tout le moins, ils devraient être en mesure de se mettre d'accord sur la nécessité de protéger tous les civils et de garantir la libération sans condition de tous les otages et l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire. L'accès au carburant, aux denrées alimentaires, à l'eau, à l'assistance médicale et aux autres produits de première nécessité doit être pleinement rétabli. Nous devons mettre en place un cadre pour garantir un accès humanitaire rapide, sans entrave et sûr pour les courageux travailleurs qui risquent leur vie aujourd'hui sur le terrain.

L'appel à des cessez-le-feu humanitaires est essentiel pour atteindre tous ces objectifs. Le projet de résolution S/2023/772, déposé par la délégation russe, répond à ces besoins humanitaires précis. C'est pour cette raison que les Émirats arabes unis ont voté pour ce texte, et c'est pour cette raison que nous sommes déçus qu'il n'ait pas pu obtenir le soutien du Conseil aujourd'hui. Nous remercions la présidence de ses efforts et nous espérons que nous serons en mesure de nous exprimer d'une seule voix sur ce dossier rapidement, dans l'intérêt de personnes qui en ont désespérément besoin sur le terrain.

Nous pensons que le Conseil devrait être en mesure de se mettre d'accord sur trois points : le droit humanitaire international doit être respecté, les attaques aveugles doivent être condamnées et sont injustifiables, et il faut mettre fin au cycle de la violence. Les événements de ces neuf derniers jours ont montré tragiquement qu'en l'absence d'un horizon politique clair, le spectre de l'effusion de sang continuera à hanter le peuple israélien et le peuple palestinien. Feu Mahmoud Darwish, un poète palestinien, a écrit un jour qu'une vie définie uniquement par

l'absence de son antithèse – la mort – n'est pas véritablement une vie. Les Palestiniens et les Israéliens méritent non seulement de vivre, ce qui est le strict minimum, mais aussi de prospérer côte à côte dans leurs propres États indépendants, prospères et sûrs.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Le 7 octobre 2023 restera pour toujours un jour sombre, non seulement pour Israël et son peuple, mais aussi pour le monde entier. Par ses actes terroristes monstrueux, le Hamas a commis l'irréparable. Ses crimes abjects ont traumatisé les Israéliens et les Israéliennes ; ils ont terriblement et profondément blessé la nation tout entière ; et ils représentent un affront à la conscience humaine. Ces crimes restent injustifiables et inacceptables. Ils ne représentent aucune nation ni aucune religion et ne peuvent soutenir aucune cause.

L'Albanie est consciente de la gravité et de l'urgence de la situation sur le terrain. Nous sommes conscients que le Conseil doit réagir et agir en s'acquittant de sa responsabilité fondamentale à de nombreux égards – en condamnant fermement le terrorisme, comme il l'a toujours fait ; en reconnaissant le droit des États de se défendre, tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies ; en protégeant toujours les civils ; en appuyant les efforts humanitaires ; en prévenant l'exacerbation ou le débordement d'une situation déjà tendue, complexe et dangereuse ; et en traçant une voie claire vers la paix, la sécurité, le progrès et la dignité pour l'ensemble du peuple israélien et du peuple palestinien.

Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le projet de résolution S/2023/772, car le texte présenté ne reflète pas pleinement la réalité et omet d'inclure certains éléments essentiels sur des questions de fond. Nous gardons l'espoir que nous pourrions poursuivre activement le dialogue, et que nous pourrions faire le meilleur usage possible de notre temps et de notre énergie pour agir dans l'unité, en vue de répondre aux nombreux besoins urgents et pressants sur le terrain. Face à cette situation critique, il n'y a pas de place pour des textes concurrents ou le protagonisme entre les États Membres. Ce qu'il faut, c'est une diplomatie active de la part des acteurs régionaux et internationaux, comme c'est le cas actuellement. Ce qu'il faut ici, au Conseil, c'est l'engagement de toutes et tous, en toute bonne foi, à agir dans l'unité pour répondre de la meilleure façon possible à tous les impératifs et besoins critiques sur le terrain.

M. de Rivière (France) : L'attaque terroriste conduite le 7 octobre par le Hamas est sans doute la pire subie par Israël depuis sa création. La France se tient dans

cette épreuve aux côtés du peuple israélien. La sécurité d'Israël n'est pas négociable et Israël a bien sûr le droit de se défendre.

Face à la crise actuelle, une aide humanitaire d'urgence pour Gaza est indispensable, la protection des civils est un impératif et le respect des conventions de Genève est une obligation pour tous. La population palestinienne de Gaza est, elle aussi, la victime du Hamas.

La France a voté contre le projet S/2023/772, présenté par la Fédération de Russie, car plusieurs éléments essentiels faisaient défaut. Elle souhaite que le Conseil s'unisse à présent autour du projet proposé par la présidence brésilienne et qu'il se mette d'accord pour condamner cette attaque terroriste, encadrer l'aide humanitaire et protéger la population civile de Gaza. Le Conseil de sécurité doit, aujourd'hui, plus que jamais, être à la hauteur de ses responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Depuis 10 jours, le Conseil de sécurité observe Israël mener des attaques contre plus de 2 millions de Palestiniens dans la bande de Gaza. Les gens sont tués, blessés, déplacés et terrorisés. Israël n'a épargné aucune famille palestinienne à Gaza. Personne ne doit oublier qu'il s'agit de vies humaines, que la vie des Palestiniens compte également, et personne ne doit se faire d'illusion quant au fait que tuer davantage de Palestiniens et de Palestiniennes permettra d'améliorer la sécurité des Israéliens et des Israéliennes.

Israël assiège la bande de Gaza depuis 17 ans et ne cesse de lancer des agressions contre notre peuple dans cette zone. Est-ce qu'Israël est plus en sécurité ? Comment peut-il convaincre qui que ce soit que tuer davantage de Palestiniens innocents – des enfants, des femmes, des hommes, des personnes âgées et des jeunes – est la solution ? Je suis venu devant le Conseil à plusieurs reprises avec ce message. Les Palestiniens et les Palestiniennes ne croient plus que les secours arrivent. Prouvons-leur le contraire. Ravivons l'espoir dans l'action collective. Le Conseil doit maintenant prendre des décisions importantes, des décisions qui détermineront le cours des jours à venir pour le peuple palestinien, pour la région et pour le monde entier.

Nous implorons le Conseil de se laisser guider par les règles du droit international, sans exception ni exceptionnalisme. N'envoyez pas le signal que les vies

palestiniennes n'ont pas d'importance. N'osez pas dire qu'Israël n'est pas responsable des bombes qu'il largue sur leurs têtes. Ne justifiez pas les meurtres. Ne rejetez pas la faute sur la victime. Je le répète, ne faites pas cela. Ce qui se passe à Gaza n'est pas une opération militaire, c'est une attaque en règle contre notre peuple. C'est un massacre de civils innocents. Rien dans le droit naturel ou le droit international ne permet de prendre pour cible les civils et de les attaquer de manière aussi aveugle et barbare.

Israël a tué, à ce jour, 3 000 Palestiniens, en grande majorité des civils. Plus de la moitié d'entre eux sont des femmes et des enfants. Plus d'un millier d'enfants palestiniens ont été tués jusqu'à présent dans l'assaut en cours. Israël a tué des familles entières, plusieurs générations à la fois. Aujourd'hui, 47 familles représentant un total de 500 personnes ont été massacrées. Il est possible qu'il y en ait encore plus sous les décombres, puisqu'on reste sans nouvelles d'un millier de personnes. Elles sont probablement sous les décombres. Comment peut-on justifier cela ? On ne le peut pas.

Chaque jour, des Palestiniens sont tués par des soldats ou des colons israéliens. C'est le cas depuis des années, et pourtant c'est toujours à nous qu'on enjoint de choisir la paix. On nous demande de faire preuve de retenue. Et on nous dit que la violence n'est pas la solution, alors même qu'Israël continue de coloniser et d'annexer nos terres, de mutiler et de tuer notre peuple. Pourquoi alors, lorsque des Israéliens sont tués, tolérerait-on le déferlement de violence qui s'abat sur notre peuple ? C'est du deux poids, deux mesures. Pourquoi le Conseil ne serait-il pas en mesure d'appeler à un cessez-le-feu maintenant, pour arrêter l'assaut et les massacres ?

Il est impératif d'arrêter les massacres et les destructions. Les systèmes humanitaires et sanitaires de Gaza se sont effondrés. Plus d'un million de personnes ont été déplacées. Les gens ne peuvent même pas enterrer leurs proches et les pleurer. Il est tout aussi urgent de lever le siège et de garantir un accès humanitaire immédiat et sans entrave pour sauver des vies.

Comme je l'ai dit au Conseil il y a des mois de cela,

« [m]ême s'il semble difficile aujourd'hui pour quiconque d'intervenir et de prendre des mesures audacieuses, il faut nous croire lorsque nous disons que le prix de l'inaction est infiniment plus élevé ».
(S/PV.9309, p. 6)

Nous y sommes. Si on avait pris ces décisions à l'époque, cela aurait permis de sauver de nombreuses

vies aujourd'hui. Tout retard supplémentaire ne fera que condamner davantage de personnes à une mort certaine.

Le Conseil sait-il ce qui mérite son soutien inconditionnel ? C'est la règle du droit international et des droits de l'homme, de la justice et de la paix, afin qu'il n'y ait plus de Palestiniens ni d'Israéliens tués - je répète, afin qu'il n'y ait plus de Palestiniens ni d'Israéliens tués ; afin que notre peuple puisse enfin vivre dans la liberté et la dignité sur ses terres ancestrales ; et afin que deux États, la Palestine et Israël, puissent vivre côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions du Conseil et au droit international.

Nous nous sommes tenus au milieu de la tempête et avons déclaré qu'aucun civil ne devait être tué et que le droit international devait être respecté. Au même moment, les responsables israéliens parlaient, eux, d'une puissante vengeance. Les Palestiniens, y compris les 2,3 millions de Palestiniens de la bande de Gaza, dont les vies sont à nouveau brisées à l'heure où nous parlons, n'ont-ils pas d'innombrables raisons de vouloir se venger ? Cette logique nous détruira tous. Elle ne devrait pas être tolérée. Il ne suffit pas que le Conseil déclare qu'il n'est pas d'accord avec cela ; ce que le Conseil doit faire, c'est y mettre un terme.

Les responsables israéliens ont déclaré, pour justifier leur assaut contre notre peuple à Gaza, qu'ils combattaient des « animaux humains ». Quelle aurait été la réaction si un responsable palestinien avait dit cela ? Ils ont dit qu'ils couperaient l'eau, l'électricité, le carburant et la nourriture pour des millions de Palestiniens, et ils l'ont fait, dans le cadre d'une punition collective inhumaine et illégale, alors que les bombes détruisaient tout ce qui restait de la vie dans la bande de Gaza.

Trois choses doivent être faites maintenant – quoi que ce soit d'autre serait juridiquement, moralement et politiquement inacceptable. Premièrement, l'agression contre notre peuple doit cesser maintenant. Deuxièmement, l'accès humanitaire immédiat et sans entrave doit être autorisé dans toute la bande de Gaza maintenant. Troisièmement, il faut mettre un terme au transfert forcé de notre peuple maintenant. Les civils doivent être protégés où qu'ils se trouvent. Israël n'a pas le droit de les contraindre à choisir entre le déplacement forcé et la mort, ni de leur faire subir les deux. Aucun endroit n'est sûr à Gaza. Les familles s'embrassent chaque soir, sans savoir si c'est pour la dernière fois.

Le Conseil sait le nombre effarant de personnes tuées. J'aimerais que les membres considèrent la vie de

ces personnes et la façon dont elles l'ont menée avec courage et créativité malgré des difficultés monumentales, notamment un blocus et des assauts répétés, pour ensuite la perdre en l'espace d'un instant. Qu'ils pensent à la douleur de ceux qui survivent. Qu'ils pensent à ce que sera le reste de leur vie, y compris pour les plus de 10 000 personnes blessées à ce jour, si elles survivent à ce cauchemar. Dans l'heure qui suit, Israël aura tué 12 civils palestiniens, dont cinq enfants. Ce sera la même chose l'heure suivante, puis la suivante et la suivante, jusqu'à ce que le Conseil décide d'agir.

Il est important de reconnaître la nécessité de protéger les civils et de respecter le droit international, mais il est plus important encore d'assurer cette protection et de défendre le droit. Rien ne saurait justifier le meurtre de civils – les membres du Conseil l'ont tous dit, à de multiples reprises, il y a quelques jours : malgré les aspirations légitimes des Palestiniens et Palestiniennes et leurs griefs légitimes ; malgré la douleur et la souffrance qu'ils ont endurées et continuent d'endurer ; malgré la dépossession, l'occupation, la colonisation, le blocus, les meurtres et l'incarcération de masse, ils ne peuvent recourir à la violence pour libérer leur terre ou protéger leur population. Selon la même logique, rien ne saurait donc justifier le meurtre de civils palestiniens.

La discrimination et le deux poids, deux mesures ne sont pas seulement injustes ; ils sapent la règle du droit international partout dans le monde. Les membres du Conseil doivent penser à ce que sera leur crédibilité le jour d'après, et réfléchir à l'écart qui se creuse entre l'Occident et le monde arabe et musulman, entre le Nord et le Sud, et entre les communautés.

Notre conflit est politique, et non religieux. Il peut donc être réglé. Toutefois, compte tenu de son importance sur les plans régional et international, il a une incidence sur la coexistence et la paix dans le monde entier. Pour éviter une onde de choc régionale, voire internationale, il faut arrêter les massacres. C'est par là qu'il faut commencer, dès maintenant. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui se mobilisent pour faire cesser le carnage, pour permettre l'accès humanitaire et pour mettre un terme aux transferts de force. Nous allons continuer d'œuvrer avec eux. Chaque minute compte, et le peuple palestinien à Gaza n'a pas de temps à perdre.

(l'orateur poursuit en arabe)

Pour terminer, je veux m'adresser à mes compatriotes palestiniens : même s'il semble que le monde vous a abandonnés, vous et vos enfants, que cette occupation

injuste vous a isolés et a soufflé la flamme qui illuminait votre cause, je peux vous assurer que tous les peuples libres du monde, qui se comptent par millions, tous les peuples dont la conscience est éveillée, se tiennent à vos côtés. Ils vous entendent, ils vous voient, ils vous soutiennent et ils déferlent dans les rues de leurs capitales pour rejeter les crimes qu'Israël commet contre vous, pour vous soutenir et soutenir votre liberté, votre dignité et votre juste cause. À tous mes compatriotes palestiniens, je veux dire que la justice et la paix viendront inévitablement ; que l'occupation israélienne, si meurtrière, destructrice, oppressive ou arrogante soit-elle, prendra fin ; et que nous obtiendrons notre État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous ne disparaîtrons pas, et nous ne capitulerons pas. Au contraire, nous panserons nos blessures et nous retrouverons espoir. Nous survivrons, et nous vivrons, parce que nous avons la vérité pour nous, et que ceux qui ont la vérité pour eux ne périssent ni ne disparaissent. Ils ressuscitent et ils perdurent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Je commencerai en disant que si le Hamas ne représente pas le peuple palestinien, comme le Président Abbas l'a affirmé hier à peine, il est surprenant que son représentant participe à la séance d'aujourd'hui, et plus surprenant encore qu'il parle au nom des habitants de Gaza, lesquels, il y a 17 ans, ont élu les meurtriers du Hamas, qui ressemble tant à Daech. J'espère que nous tous ici avons bien conscience que si un représentant de l'Autorité palestinienne décidait d'entrer dans Gaza aujourd'hui, ou n'importe quel autre jour, il connaîtrait probablement le même sort que celui qui a été réservé à nombre de ses collègues en 2007 : défenestré par le Hamas, d'un immeuble de 15 étages.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui face à l'une des décisions les plus importantes de son histoire. Il est à la croisée des chemins. C'est le moment de vérité qui permettra à l'humanité de savoir si l'existence même du Conseil a une quelconque légitimité et si l'ONU a toujours un semblant de sens moral. L'Organisation a été fondée sur les cendres de l'Holocauste, génocide du peuple juif, et il y a à peine plus d'une semaine, nous avons été témoins d'une nouvelle tentative de génocide des Juifs : le massacre, par les nazis du Hamas, de nourrissons, de mères, de pères et de personnes âgées. Tous les membres du Conseil doivent comprendre que le Hamas est mû par une idéologie qui ne diffère en rien de celle des nazis. Dans la charte fondatrice du groupe, ce message est limpide : « Israël existe et continuera d'exister jusqu'à ce

que l'islam l'oblitére, comme il en a oblitéré d'autres avant lui ». D'après l'article 7 de la charte du Hamas, « le jour du jugement ne viendra qu'une fois que les musulmans auront combattu les juifs et les auront tués ». Je recommande au membres du Conseil de la lire : c'est *Mein Kampf* d'Hitler, dopé aux anabolisants. Le nom même du Hamas est l'acronyme de Harakat al-Muqawamah al-Islamiyya, ce qui signifie « Mouvement de la résistance islamique ». Il n'a rien d'une organisation politique. C'est une organisation terroriste qui ne diffère en rien de Daech ou d'Al-Qaïda. Le Hamas ne cherche pas à libérer qui que ce soit. Nous nous sommes retirés de Gaza il y a 18 ans. Le Hamas veut exterminer. Voilà son objectif, son but déclaré.

Après les horreurs que nous avons subies il y a plus d'une semaine, nous devons tous bien comprendre qu'il ne s'agit pas de menaces en l'air mais bien d'un plan d'action. Si le Hamas a de nouveau l'occasion de commettre ces atrocités, il le fera. Il n'arrêtera pas tant qu'Israël n'aura pas été oblitéré. Voilà pourquoi, pour la sûreté de notre peuple et la sécurité de notre avenir, Israël doit oblitérer le Hamas d'abord. C'est un impératif qui n'a rien à voir avec une revanche ou des représailles : c'est notre survie qui est en jeu. De telles atrocités ne doivent plus jamais être commises, et le seul moyen de s'en assurer, c'est d'éliminer toutes les capacités de ce groupe terroriste et barbare. Plus de 1 400 Israéliens ont été massacrés. Des milliers d'autres ont été blessés. Près de 200 otages – de dizaines de nationalités différentes – ont été emmenés à Gaza pour y être torturés, violés et avilis. Proportionnellement, l'ampleur de cette atrocité est 15 fois supérieure aux attaques du 11 septembre 2001, mais les ennemis de l'Amérique étaient à plus de 10 000 kilomètres de distance, alors que ceux d'Israël se trouvent à juste deux kilomètres.

Depuis 16 ans, la communauté internationale et l'ONU sous-estiment à quel point le Hamas a renforcé sa puissance terroriste. Le monde a enfoui sa tête dans le sable pendant que le Hamas enfouissait ses missiles, ses roquettes et sa machine de guerre au milieu de la population civile de Gaza. Il a accepté l'absurdité d'une réalité dans laquelle une démocratie respectueuse du droit vivrait côte à côte avec un cancer terroriste et génocidaire, assoiffé de sang israélien et tirant des milliers de missiles et de roquettes aveugles sur nos civils. Les générations futures ne pourront pas croire que le monde ait pu être aussi naïf, 80 ans à peine après Hitler. Mais ce n'est plus le cas. Nous avons vu de nos yeux que rien ne fera changer l'idéologie du Hamas, ni la réhabilitation de Gaza, ni les incitations économiques, ni la promesse d'un avenir plus radieux. L'ONU a essayé. Les États-Unis ont essayé. Nombreux sont ceux dans cette salle qui ont

essayé, mais tout le monde a échoué. Rien ne peut faire changer une idéologie génocidaire. Il n'y a qu'une seule manière de traiter un cancer : en éviscérant toutes les cellules cancéreuses.

La communauté internationale a déversé des milliards de dollars sur Gaza, et ils sont tous allés dans la machine de guerre du Hamas et dans sa ville de terreur souterraine. De vastes ressources et une assistance, qui étaient destinées aux habitants de Gaza, ont été dilapidées par ces monstres terroristes et barbares. Chaque centimètre carré de la bande de Gaza a servi les buts violents du Hamas. Pour le Hamas, les civils gazaouis ne sont rien de plus que de la chair à canon. Ce sont des boucliers humains qui, une fois morts, deviennent des pions dans la campagne de propagande diffamatoire du Hamas. En ce moment même, le Hamas appelle les Gazaouites à ne pas évacuer vers le sud – comme nous avons-nous-mêmes évacué nos civils vers notre frontière méridionale – pour pouvoir ensuite, en se servant de leurs dépouilles, convaincre d'autres pays de faire pression sur Israël.

Je vais donc être clair. Israël est embarqué dans une mission de sauvetage : une mission pour sauver nos otages ; une mission pour sauver notre avenir ; et une mission pour sauver la population de Gaza de ses sauvages tyrans. C'est une mission de sauvetage. Cette mission de sauvetage peut prendre fin rapidement. Si le Hamas déposait les armes demain, restituait nos otages et se rendait, cette guerre pourrait finir sans autre coup de feu. Pourquoi n'est-ce pas là ce que les membres du Conseil appellent le Hamas à faire ? Pourquoi cela n'est-il pas inscrit dans les projets de résolution ?

Je tiens à le redire : le Conseil de sécurité est désormais à la croisée des chemins. Se rangera-t-il du côté de la lutte pour la civilisation, ou encouragera-t-il les jihadistes génocidaires qui veulent tuer tous les infidèles ? Pour un organe consacré à la sécurité, la question ne devrait même pas se poser.

La première mesure que le Conseil doit prendre, avant même d'appeler à l'aide, au calme ou à la retenue, doit être de qualifier le Hamas de ce qu'il est : une organisation terroriste meurtrière, tout comme le Conseil l'avait fait avec Daech et Al-Qaïda.

Deuxièmement, et c'est tout aussi important, le Conseil doit appuyer le droit d'Israël de se défendre. Mais appuyer ce droit ne signifie pas répéter des paroles creuses. Cela signifie être solidaire d'Israël dans sa mission de sauvetage et ses efforts pour oblitérer les capacités terroristes du Hamas. Si le Hamas n'est pas oblitéré,

ces atrocités se répéteront, et pas uniquement en Israël. Appuyer le droit d'Israël de se défendre, c'est appuyer l'objectif d'Israël d'éradiquer le cancer jihadiste.

Israël est un pays respectueux du droit, et il respecte le droit international. Comme le savent tous les membres du Conseil, nous sommes face à un groupe terroriste génocidaire qui ne reconnaît même pas l'existence du droit international. Le Conseil ne doit pas l'oublier. Comment se peut-il dans ce cas que le Conseil de sécurité n'ait pas pour priorités, premièrement, de qualifier le Hamas d'organisation terroriste ; deuxièmement, de tenir le Hamas pour seul et entier responsable de la situation à Gaza ; troisièmement, d'appuyer pleinement le droit d'Israël de se défendre ; et, quatrièmement, d'exiger que le Hamas libère immédiatement et sans condition tous les otages enlevés ?

J'exhorte tous les membres du Conseil à réfléchir à ces objectifs et à veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans toutes délibérations futures. Israël n'acceptera pas d'avoir les mains liées tandis que nous nous battons pour notre sécurité et pour l'avenir de nos enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Avant tout, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Brésil à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je vous présente tous mes vœux de succès à la tête des travaux du Conseil. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui tandis que se poursuit la guerre féroce et brutale qu'Israël livre dans la bande de Gaza, qui sème la mort et la destruction et menace de déclencher des spirales de violences plus larges dans toute la région. Le Groupe des États arabes souligne donc qu'il faut immédiatement mettre fin à cette guerre et l'empêcher de se propager, pour que la catastrophe humanitaire en cours dans la bande de Gaza n'empire pas. Pour le Groupe, l'échec de la communauté internationale à faire cesser cette guerre serait un échec à faire appliquer le droit international, à préserver les valeurs humaines partagées, et à protéger des civils innocents qui sont plongés dans l'enfer de la guerre et n'ont pas les moyens de répondre à leurs besoins les plus fondamentaux, comme un abri, la nourriture, l'eau potable, l'électricité ou les soins de santé. Nous soulignons que, lorsque la communauté internationale se tait devant la guerre et les meurtres que vit la bande de Gaza, elle se tait devant une agression qui dépouille la population de Gaza

de son humanité et de son droit à la protection, et elle se tait devant les violations flagrantes du droit international que commet Israël.

Nous soulignons que le fait qu'Israël empêche l'acheminement d'une aide humanitaire urgente à la bande de Gaza et le fait qu'il oblige plus d'un million d'habitants du nord de Gaza à quitter leurs foyers constituent de graves violations du droit international et du droit international humanitaire. Nous insistons donc pour que cette aide soit livrée immédiatement, sans le moindre atermoiement. À cet égard, nous nous félicitons du rôle de premier plan et des efforts sans précédent dont s'acquitte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour porter secours aux civils de la bande de Gaza. Compte tenu du manque de moyens et du déficit de financement dont souffre l'Office, nous soulignons que la communauté internationale doit lui fournir l'appui immédiat dont il a besoin pour être en mesure de remplir sa mission et ses devoirs humanitaires, conformément au mandat que lui a confié l'ONU.

Le Groupe des États arabes souligne que toute tentative ou menace manifeste de déplacer de force ou déporter les Palestiniens depuis leur patrie vers la République arabe d'Égypte ou d'autres pays voisins constitue un crime que nous condamnons et rejetons, et une violation grave de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous insistons à cet égard sur la nécessité d'appliquer les règles du droit international et du droit international humanitaire et les normes éthiques, sans discrimination fondée sur la nationalité ou l'identité. Lorsqu'elle examine la guerre dans la bande de Gaza, la communauté internationale doit, pour condamner le meurtre de civils palestiniens, faire valoir le même ensemble de normes auxquelles elle recourt pour condamner le meurtre de civils israéliens. Les civils sont des victimes, quelle que soit leur identité ou leur nationalité.

Nous tenons à rappeler au Conseil que ce que fait Israël ne relève pas de son droit à la légitime défense, et il est fâcheux que certains pays continuent de répéter qu'Israël a le droit de se défendre dans la bande de Gaza,

laquelle est un territoire occupé. À cet égard, nous rappelons en particulier le paragraphe 139 de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004, sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, qui affirme qu'Israël ne peut se prévaloir d'un droit de légitime défense dans le Territoire palestinien occupé (voir A/ES-10/273). Ce qui s'applique en revanche ici, ce sont les dispositions du droit international humanitaire relatives aux interventions militaires en riposte à une attaque armée dans les territoires occupés.

La Puissance occupante doit respecter le principe de distinction entre les cibles militaires, les civils et les biens de caractère civil. Contrairement à ce qui se passe actuellement, elle ne doit pas mener d'attaques dirigées contre les civils et les biens de caractère civil. Sa riposte doit être proportionnée, et elle doit prendre les précautions nécessaires pour protéger les civils.

À mesure que la situation évolue, il est évident que les opérations militaires menées par Israël à Gaza ne sont pas conformes aux exigences *a minima* du droit international humanitaire, et Israël ne fait même pas semblant de respecter ces exigences, comme l'a entendu le Conseil tout à l'heure. Les déclarations faites par les hauts responsables militaires et politiques israéliens ne laissent pas planer le doute : les opérations auxquelles il se livre et continuera de se livrer contre un peuple sans défense passeront outre à toutes les normes juridiques, morales et humanitaires. Dans l'intervalle, la communauté internationale fait la sourde oreille aux appels à l'aide de ce dernier.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'une paix juste et globale, conforme aux résolutions de la légitimité internationale et à l'Initiative de paix arabe, est un choix arabe stratégique qui représente le seul moyen de prémunir la région entière contre une spirale de violence.

Pour terminer, nous soulignons qu'Israël n'obtiendra pas la paix et la sécurité tant que le peuple palestinien n'aura pas obtenu la sécurité et la liberté dans son État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capital, à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967.

La séance est levée à 20 h 50.